

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES IMPLANTATION D'UN MANEGE TYPE ENFANTIN

Objet :

La Ville de Narbonne a été sollicité par un forain industriel pour installer un manège enfantin type plateau tournant.

Contexte :

La consultation porte sur la mise à disposition d'un emplacement de 40 m², sur le quai Victor Hugo, dans le cadre d'une animation, en cœur de Ville.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

Description de l'emplacement :

L'emplacement se situe sur la partie haute quai Victor Hugo, à proximité d'un parking de 100 places.

Un point électrique sera disponible, à la charge de l'exploitant.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation.

L'attraction sera ouverte tous les jours de l'année.

Redevance et perception des droits de place

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du CG3P et à la délibération du conseil municipal fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Une facture mensuelle sera envoyée et devra être acquittée, par le pétitionnaire, à l'ordre du Trésor Public.

Durée de la mise à disposition :

L'emplacement mis à disposition, pour une durée de 5 ans à compter de la notification de l'arrêté municipal, pouvant être prorogée sur demande expresse du bénéficiaire.

Conditions et modalités d'exploitation de l'espace public :

L'exploitation sera possible tous les jours, du lundi au dimanche de 10h00 à 22h00.

Le manège est destiné aux enfants de 3 à 10 ans (*possibilité au moins de 3 ans d'être accompagnés d'un adulte*).

Possibilité d'une diffusion sonore musicale, laquelle ne devra en aucun cas être l'origine de nuisances pour les riverains et autres commerçants de la place. Diffusion sonore possible de 10h00

à 19h00.

Aucun autre stand de vente n'est autorisé dans l'emprise.

L'autorisation est strictement personnelle. Le bénéficiaire ne pourra céder à quiconque et à quelque titre que ce soit son autorisation sous peine de résiliation immédiate.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : 10 janvier au 10 février 2023

Date de dépôt des dossiers : 10 janvier au 13 février 2023

Date d'attribution : 17 février 2023

La candidature est à déposer auprès du service :

Mairie de Narbonne / Régies et Animations Commerciales
Hôtel de Ville BP 823
11108 NARBONNE CEDEX

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Originalité de l'attraction ou du manège,
- Esthétique générale de l'attraction ou du manège,
- Politique tarifaire proposée au public.

Pièces à transmettre avec le dépôt de la candidature :

- Le rapport de contrôle technique en cours de validité, et comportant des conclusions favorables,
- Copie pièce d'identité de l'exploitant,
- Une attestation d'assurance en cours de validité garantissant les risques liés à son activité et notamment les dommages causés aux tiers,
- Extrait kbis de moins de 3 mois ou un extrait du registre de métiers ou une déclaration d'auto-entrepreneur + SIRET,
- Une attestation de bon montage à transmettre à l'issue de l'installation, dans laquelle l'exploitant du manège attestera que celui-ci a été installé conformément aux prescriptions techniques du constructeur et dans les règles de l'art,

A la clôture, une commission ad hoc se prononcera sur les candidatures. L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer l'arrêté portant l'autorisation d'occupation du domaine public. Pour les non retenus, un courrier leur sera adressé, aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

Emplacement :

